

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE L'ILE D'YEU**

Séance du : 25 février 2025

Numéro de la délibération : DEL/BC/25/02/22

<p>Date Convocation 18/02/2025</p> <p>Date Affichage 18/02/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 17 - procurations 04 - absents 06 	<p>Le 25 Février Deux Mille Vingt Cinq à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Ile d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 17 : Carole CHARUAU, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX (arrivée à 20h à partir de la délibération Camping municipal), Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, et Dany HERBRETEAU.</p> <p>PROCURATIONS 4 : Jean-Marie CAMBRELENG, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD et Line CHARUAU qui ont donné respectivement procuration à Emmanuel MAILLARD, Brigitte GIGOU, Judith LE RALLE et Yannick RIVALIN.</p> <p>ABSENTS 6 : Anne-Claude CABILIC, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU.</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
--	--

GEOVENDEE : ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP)

Rapporteur : Isabelle CADOU

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes de Vendée (AMPCV), le SYDEV et Vendée Eau ont créé, en 2006, l'association Géo Vendée pour promouvoir l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG) dans les collectivités.

La maîtrise des nouvelles technologies informatiques a permis à Géo Vendée de produire deux nouveaux référentiels (support commun à l'usage de tous les partenaires) :

- Le Plan Commun de la Rue (PCRS) qui se termine en 2025 ;
- En continuité du PCRS, le Jumeau Numérique qui se terminera en 2026 dont la 1ère application est le cadastre solaire.

La gestion de ces référentiels a mis en évidence :

- Un énorme accroissement du volume de données à traiter ;
- Une nécessité d'adapter les conditions de stockage, de diffusion et de cybersécurité ;
- Le besoin de recrutement de compétences spécialisées.

Ces éléments nous poussent à faire évoluer le statut juridique associatif de Géo Vendée. Cela permettra également de se doter d'une gouvernance mieux adaptée aux nouveaux défis à relever.

L'association Géo Vendée se transformera en Groupement d'Intérêt Public (GIP Géo Vendée) au 1er juillet 2025 en structurant notamment sa gouvernance autour du Département de la Vendée, des trois syndicats départementaux (SYDEV, Trivalis et Vendée Eau) et de Vendée Numérique.

Quelles seront les missions du GIP Géo Vendée ?

- Assurer la continuité des services actuels de l'association Géo Vendée soit par l'intermédiaire des EPCI ou en direct avec votre structure (formations, ateliers cartographiques, portail géographique...);
- Favoriser et exploiter les nouveaux usages qui s'appuient sur le Jumeau Numérique.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre connaissance

- Du projet de transformation de l'Association Géo Vendée en GIP ;
- De la convention constitutive dudit GIP ;
- De prendre acte de la nécessité de devenir adhérent de l'Association Géo Vendée en vue de :
- De participer à l'Assemblée Générale de l'Association qui décidera de sa transformation en GIP ;
- De pouvoir signer la convention constitutive du GIP pour en être membre.

La convention dont le projet est joint engagera financièrement la Commune auprès de GéoVendée de la façon suivante :

- La cotisation annuelle :
 - o A titre indicatif ce coût est fixé à 100,00 € en 2025 (article A.5.1 de la présente convention) ;
- L'accès aux données et la plateforme BGV.
 - o Les coûts de l'accès aux données (cf. article A.5.2 de la présente convention) est calculé selon :
 - Le nombre de parcelles cadastrales du territoire,
 - Un forfait à la parcelle selon les blocs.
 - o A titre indicatif ce coût est fixé à 1.765.45 € en 2025 (article A.5.2 de la présente convention) ;
 - o La connexion à la plateforme GV Live :
 - A titre indicatif ce coût est fixé à 200,00 € en 2024 (article A.5.2 de la présente convention) ;

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (20 POUR) :

- ♦ **APPROUVE** l'adhésion à l'association qui décidera de sa transformation en GIP ;
- ♦ **DESIGNE** comme représentants Mme Isabelle CADOU (adjointe à l'aménagement du Territoire), titulaire, et Mme Carole CHARUAU (maire), suppléant, aux fins de représenter la Commune de L'île d'Yeu lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Géo Vendée appelée à se réunir sur la question de la transformation en vue de voter favorablement la transformation de l'Association Géo Vendée en GIP,

- ♦ **DESIGNE** en tant que représentant de la Commune de l'Île d'YEU Mme Isabelle CADOU (adjointe à l'aménagement du Territoire), titulaire, et Mme Carole CHARUAU (maire), suppléante, aux fins de siéger et voter à l'Assemblée Générale du GIP et, s'il est désigné au sein d'un collège administrateur, aux fins de siéger et voter au Conseil d'administration du GIP.
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention particulière d'accès aux services, et toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU